

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Épinal, le 24/09/2021

### **FEUILLE DE ROUTE INTERMINISTÉRIELLE DU PRÉFET DES VOSGES**

#### **BAROMÈTRE DES RÉSULTATS DE L'ACTION PUBLIQUE**

Le comité interministériel de la transformation publique, réuni par le Premier Ministre le 5 février 2021, a arrêté plusieurs décisions visant à accroître l'effectivité et l'efficacité de la mise en œuvre des politiques publiques prioritaires dans les territoires.

Parmi ces décisions, figure l'élaboration pour chaque préfet de région, département et territoire d'outre-mer d'une feuille de route interministérielle afin d'identifier les axes prioritaires de l'action de l'État dans ces territoires, tout en associant davantage les services centraux à la territorialisation accrue de l'action de l'État.

Cette feuille de route, signée par le Premier Ministre, vise ainsi à donner aux préfets un mandat interministériel sur trois ans (2021 – 2023) et à renforcer leur rôle de pilotage et d'animation des services et opérateurs de l'État. Elle doit par ailleurs favoriser une priorisation des enjeux liés à la mise en œuvre des politiques publiques, afin de mieux répondre aux besoins d'intérêt général.

\*\*\*\*\*

La feuille de route du Préfet des Vosges, signée par le premier Ministre le 26 août 2021, ainsi adaptée aux spécificités du territoire, se décline autour de 7 politiques publiques prioritaires et de 11 projets locaux structurants.

#### **Les politiques publiques prioritaires**

- Lutter contre l'artificialisation des sols et contre l'étalement urbain
- L'aide France Relance aux entreprises
- Déployer une offre France Services dans tous les territoires
- Développer l'apprentissage
- Le « Plan 1 Jeune 1 Solution »
- Renforcer la sécurité du quotidien
- Renforcer la lutte contre les stupéfiants

## Les projets locaux structurants

Sur le volet de la ruralité :

- Le développement d'une dynamique locale pour concentrer les initiatives et promouvoir les partenariats au sein d'un « Laboratoire de la Ruralité »
- Les pactes territoriaux de relance et de transition écologique (PTRTE)
- La mise en œuvre d'une stratégie départementale visant à lutter contre les dégâts dus aux gros gibiers
- La mise en œuvre d'une stratégie d'animation de politique de prévention dans le cadre du plan national loup
- Le projet d'un Pôle des métiers de la Sécurité, de la Sûreté et du Sanitaire (P3S)
- La montagne des Vosges – Objectif 2027 une éco-montagne de référence

Sur le volet de la ressource en eau :

- L'accompagnement de la mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des Grès du Trias Inférieur (GTI)
- La pérennisation de l'activité du thermalisme au travers du maintien ou du développement de ses infrastructures

Sur le volet de la filière bois :

- L'accompagnement pour le renouvellement des peuplements forestiers déperissant
- L'accompagnement du secteur économique de la filière bois
- La mise en œuvre de dynamiques spécifiques avec les communes forestières

\*\*\*\*\*

## Le baromètre des résultats de l'action publique

Véritable outil de pilotage de l'action publique de l'État au niveau national, régional et départemental, il est animé par la ministre de la Transformation et de la Fonction publiques.

Il permet aux Français de suivre les résultats de l'avancée de 43 réformes prioritaires parmi les 83 menées par le Gouvernement depuis 2017.

Il concerne les domaines d'intervention suivants :

- Éducation / Jeunesse (6 politiques publiques)
- Économie / Emploi (8 politiques publiques)
- Transition écologique (5 politiques publiques)
- Agriculture (2 politiques publiques)
- Sécurité (5 politiques publiques)
- Justice (2 politiques publiques)
- Santé / Famille / Handicap (6 politiques publiques)
- Logement (2 politiques publiques)
- Services publics / Territoires (5 politiques publiques)
- Culture / Sports (2 politiques publiques)

Il est consultable au lien suivant :

<https://www.gouvernement.fr/les-actions-du-gouvernement/resultats>

Les données sont consultables pour la France entière, par région ou par département.

**Cabinet**  
**Bureau de la communication**  
**interministérielle**

Tél : 03 29 69 88 88  
Mél : pref-bci@vosges.gouv.fr  
prefet.vosges/@prefet88

Place Foch  
88026 ÉPINAL Cedex

